



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 52354

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur les centres d'accueil et d'intégration appelés maisons relais à Paris. Elle a présenté très récemment le nouveau dispositif national d'accueil, d'hébergement et d'insertion destiné aux personnes sans domicile fixe. Outre le renforcement sans précédent des capacités d'accueil, en particulier en période d'urgences climatiques, ce plan prévoit également d'autres mesures en faveur de l'accueil des personnes sans domicile fixe, en particulier la création de 4 000 places en maisons relais. Ces petites structures de 10 à 30 places sont une offre alternative de logement pour des personnes en situation de grande exclusion et trop fragilisées pour vivre de façon autonome en logement individuel. Les maisons relais offrent ainsi une solution d'habitat durable, sans limitation de durée, et permettent à ces personnes de se réinsérer socialement dans un cadre de vie convivial. À ce jour, 1 899 places ont été créées dans 111 structures réparties sur 60 départements. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser le nombre de places créées à Paris et les prévisions de création pour les prochaines années.

Texte de la réponse

Le dispositif maisons relais-pensions de famille constitue un outil supplémentaire dans les modes de prise en charge des personnes en situation de grande exclusion dont les perspectives d'insertion et de retour à l'autonomie sur le court terme sont réduites. Après quatre années de mise en oeuvre de ce programme, dont la spécificité est d'offrir un logement durable, on peut estimer qu'il a largement répondu aux attentes des publics auxquels il est destiné. Ainsi, au 31 décembre 2005, 2 521 places fonctionnent dont 275 sur Paris. La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale prévoit une montée en charge du dispositif sur les années 2006 et 2007 avec la création de 1 500 places sur chacune de ces deux années. La programmation 2006 a d'ailleurs dépassé cette prévision puisque 1 555 places ont pu être financées.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52354

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9363

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10076